

CONDITIONS GENERALES DU SERVICE

(DOCUMENT A CONSERVER PAR LE CLIENT)

Afin de faire bénéficier les habitants du Pays Voironnais de prix intéressants, la Communauté d'Agglomération a passé un marché pour la vidange programmée des systèmes d'assainissement individuel. **Chaque usager est libre de recourir ou non à cette prestation.**

VOIR LE TABLEAU ci-joint pour les différentes prestations proposées ainsi que les tarifs correspondants votés et réévalués chaque année en conseil communautaire.

Si l'utilisateur souhaite recourir à l'une de ces prestations, il s'engage à passer commande au Pays Voironnais par le biais d'un bon de commande à retourner. Suite à cette commande, le vidangeur retenu par le Pays Voironnais, confirmera par téléphone ou éventuellement par courrier de la date et de l'heure de l'intervention. Les vidanges seront réalisées en présence du propriétaire et/ou du locataire ou de son représentant. L'entreprise interviendra, **hors intervention d'urgence, dans les meilleurs délais (compris entre 15 jours et 3 mois), à compter de la date de réception du bon de commande de l'administré.**

Avant le déplacement de l'entreprise, l'utilisateur devra s'assurer de la bonne accessibilité à l'intérieur du regard jusqu'aux matières de vidanges.

L'utilisateur devra également s'assurer des conditions d'accessibilité jusqu'à l'habitation : pas d'interdiction de circulation pour les camions > 19 T, largeur de voirie supérieure à 2,5 m, pas d'obstacle à moins de 3 m en hauteur, etc.

En cas de manquement au rendez-vous ou pour toute intervention commandée mais irréalisable sur le terrain (regards inaccessibles, non localisés...) et ayant fait l'objet d'un déplacement, un forfait déplacement sera facturé. Cependant l'utilisateur peut se désister, sans retenue financière, s'il prévient par téléphone (04-76-93-16-90) le service Assainissement dans un délai de **48 heures** (jours ouvrés) avant l'intervention. Passé ce délai, un forfait déplacement sera facturé.

Toutefois, en cas de conditions climatiques exceptionnelles (neige, gèle...), l'intervention pourra, à la demande de la société, être annulée ou reportée ultérieurement et l'utilisateur aura aussi la possibilité dans ces conditions d'annuler sa commande.

Une fois sur place le vidangeur établira un bon de travail définitif de la prestation suivant les conditions techniques réelles rencontrées : il peut être majoré en cas de regards scellés et non dégagés par l'utilisateur, d'éloignement de l'installation ... Pour éviter tout contentieux lors de la facturation, l'intervention ne sera effectuée qu'après signature par l'utilisateur du bon de travail définitif précisant le montant de l'intervention. Un exemplaire de ce bon sera remis à l'utilisateur ainsi qu'au Pays Voironnais.

La remise en eau n'est pas assurée par le prestataire.

Le Pays Voironnais enverra, une fois la vidange terminée, à l'utilisateur, via le trésor Public, le titre exécutoire correspondant à la prestation réalisée. Le règlement est effectué par chèque à l'ordre du Trésor Public dans les quarante-cinq jours après réception du **titre exécutoire qui vaut facture.**

L'utilisateur disposera d'un délai d'un mois, à compter de la vidange, pour formuler d'éventuelles observations.

**BON DE COMMANDE POUR UNE INTERVENTION DE VIDANGE
D'UN SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL**

Bon de commande à envoyer à :

Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais : 40 Rue Mainssieux - CS 80363 - 38516 VOIRON Cedex
ou par mail à : contact-assainissement@paysvoironnais.com
 Renseignements au 04 76 93 16 90 - Fax : 04 76 93 17 91

Je soussigné(e) fais appel à la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais pour effectuer l'entretien courant de mon dispositif d'assainissement individuel.

L'installation à vidanger est située :

Adresse :

Commune : Code postal :

Tél. (obligatoire pour pouvoir vous contacter rapidement) : Fixe / Portable :

Nom et Adresse des échanges courriers et facturation :

Commune : Code postal :

Si vous êtes **propriétaire** de l'habitation et que celle-ci est occupée par un **locataire**, merci de nous indiquer ses nom et prénom et numéro de téléphone

Renseignements indispensables pour la programmation de l'intervention :

<input type="checkbox"/> Fosse septique : Volume m ³ Système apparent, couvercle accessible : oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Autre système d'Assainissement (Micro-Station....)
<input type="checkbox"/> Fosse toutes eaux : Volume..... m ³ Système apparent, couvercle accessible : oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Autre (difficulté d'accès jusqu'à la fosse) :

Pour toute intervention irréalisable sur le terrain, un forfait de déplacement d'un montant de 30,00 € sera facturé.

Le prestataire préviendra le particulier par téléphone ou courrier de la date d'intervention qui se fera uniquement en semaine (du lundi au vendredi).

Le montant de cette prestation sera demandé, une fois la prestation réalisée, par **titre exécutoire (qui vaut facture)** transmis directement par le **trésor public**.

J'ai pris connaissance et accepte les conditions générales du service jointes au présent document. J'autorise l'entreprise à intervenir sur ma propriété et m'engage à payer le montant réel de la prestation sur la base du bon de travail de la société.

Le **Signature précédée de la mention « lu et approuvé » :**
 à.....

(1) : cocher la case utile

**DESCRIPTIF DE LA COMMANDE SELON LE DÉTAIL DU BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES
(prix 2017 votés en conseil communautaire et réévalués chaque début d'année)**

Prestations	Prix total en € TTC (TVA 10 %)	Prestation commandée par l'utilisateur (merci de cocher les cases des interventions souhaitées)
1 - Forfait de base		
1 - Vidange d'une fosse septique ou toutes eaux ≤ 3 000 L - programmation de l'intervention - vidange d'une fosse toutes eaux, d'une fosse septique + bac dégraisseur, d'une fosse à usage de fosse septique ou fosse toutes eaux jusqu'à 3 000 litres (volume des éléments pris en charge), - nettoyage du préfiltre intégré à la fosse, des regards, postes de relèvement et pompes, - ouvrages dégagés dont la vidange nécessite la mise en place de 50 mètres de tuyaux maximum - transport et dépotage des boues dans un site agréé - établissement d'un bordereau d'intervention	Forfait 157 €	<input type="checkbox"/>
2 - Prestations supplémentaires au forfait de base		
2.1 - Au-delà de 3 000 litres Vidange d'une fosse toutes eaux, d'une fosse septique + bac dégraisseur, fosse à usage de fosse septique ou fosse toutes eaux ou d'une microstation > 3 000 litres Par tranche de 1 000 litres supplémentaires	38 €	<input type="checkbox"/>
2.2 - Vidange et nettoyage d'un bac à graisses supplémentaire Le forfait	25 €	<input type="checkbox"/>
2.3 - Vidange et nettoyage d'un pré-filtre séparé de la fosse ou d'un filtre décollôideur Le forfait	10 €	<input type="checkbox"/>
2.4 - Mise en place d'une longueur de tuyaux d'aspiration supérieure à 50 mètres Par tranche de 10 mètres supplémentaires	13 €	<input type="checkbox"/>
2.5 - Dégagement des regards de visite Par heure	63 €	<input type="checkbox"/>
2.6 - Curage de drains d'épandage et test de bon écoulement Par tranche de 10 mètres linéaires	13 €	<input type="checkbox"/>
2.7 - Curage et pompage d'un puits perdu Par tranche de 1000 litres	38 €	<input type="checkbox"/>
2.8 - Désinfection de la fosse en vue d'une neutralisation Le forfait	13 €	<input type="checkbox"/>
2.9 - Recherche et localisation d'un système par passage caméra Forfait 1 heure Par heure supplémentaire	101 € 50 €	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>

**BON DE COMMANDE POUR UNE INTERVENTION DE VIDANGE
D'UN SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL**

Prestations	Prix total en € TTC (TVA 10 %)	Prestation commandée par l'utilisateur (merci de cocher les cases des interventions souhaitées)
3 - Autres prestations indépendantes au forfait de base		
3.1 - Vidange et nettoyage d'une microstation Le forfait	170 €	<input type="checkbox"/>
3.2 - Vidange d'un bac dégraisseur <u>seul</u> comprenant le transport et dépotage des graisses dans un site agréé (sans forfait fosse) Le forfait	100 €	<input type="checkbox"/>
3.3 - Curage et pompage d'un puits perdu <u>seul</u> Pour un volume jusqu'à 1000 litres	170 €	<input type="checkbox"/>
Pour un volume supérieur à 1000 litres par tranche de 1000 litres Supplémentaires	38 €	<input type="checkbox"/>
3.4 - Recherche et localisation d'un système par passage caméra Forfait 1 heure	100 €	<input type="checkbox"/>
Par heure supplémentaire	50 €	<input type="checkbox"/>
4 - Forfait déplacement		
4 - Dans le cas où aucune des prestations commandées n'a pu être effectuée (exemples : absence d'un représentant de l'utilisateur, localisation des installations non connues...) ou annulation d'un rendez-vous dans un délai inférieur à 48 heures. Le forfait : montant maximum	30 €	<input type="checkbox"/>